LIÉGE, MERCREDI 27 SEPTEMBRE 1837.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liége, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numero séparé se vend 16 centimes. — Les abonnemens commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liége moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, LE 25 SEPTEMBRE.

Il se répand plusieurs bruits d'un complément pour l'amnistie. On assure qu'à l'occasion du mariage de la princesse Marie avec le duc de Wurtemberg, une ordonnance lèvera les restrictions fâcheuses qui avaient tant affaibli le bienfait de la clémence royale à l'égard des condamnés politiques. Le roi, ajoute-t-on, incline vers cette mesure, dont l'initiative lui appartient, mais elle rencontre une assez vive opposition dans le conseil, où il y a encore plus d'un homme d'état de l'école de M. Persil. On cite particulièrement M. Barthe comme élevant des objections et des difficultés contre un acte qu'il juge inutile et même dangereux. Cette conduite ne surprendrait pas de la part de M. Barthe; on connaît ses interprétations de l'ordonnance d'amnistie, car il n'a pas tenu à lui qu'elle ne fut entièrement illusoire pour les condamnés.

Quoiqu'il n'y ait dans tout cela que des rumeurs assez vagues, les vœux de l'opinion publique les ont accueillies avec un empressement qui devrait suffire pour faire cesser les hésitations du pouvoir.

Le ministère a été hier et avant hier sur le point de se dissoudre. C'est à propos des événemens d'Espagne et de la dissolution, que ces symptômes de discussion ont éclatés. Une partie du cabinet maintenait que les élections ne pouvaient être tentées sous le coup de la rentrée de don Carlos à Madrid et dans l'incertitude de la campagne de Constantine; la minorité soutenait la thèse contraire. Enfin M. Guizot avait envoyé une note dans laquelle il se portait fort de rallier au gouvernement l'ancienne majorité de la chambre et de maintenir la tranquillité publique dans toutes les éventualités possibles. Le château appuie décidément les prétentions de M. Guizot.

— MM. le vicomte Walsh et Alfred Nettement viennent d'être mandés encore chez le juge d'instruction, et ont subi un nouvel interrogatoire. M. de Genoude a reçu également hier un deuxième mandat de comparution,

— Pendant que le duc de Nemours fait une immense moisson de lauriers sur les rives de la Seybouse, toutes les chancelleries de la confédération lui cherchent une femme; et comme le *Temps* a dit que pour les alliances royales, les plus insignifiantes sont les meilleures, M. de Talleyrand, qui sait à fond son Allemagne, a été consulté, et il a indiqué, dit-on, la princesse Charlotte-Frédérique-Amélie de Schwarsbourg-Sondershausen, âgée de 21 ans, cousine germaine du prince régent.

— Depuis un mois à peu près on a remarqué à Naples et dans les environs une grande mortalité dans les rats; on a été aussi à même de s'apercevoir que ceux qui survivent sont languissants et ne peuvent se soustraire aux moyens qu'on emploie pour les détruire. Ce qu'il y a de curieux c'est que les chats s'abstiennent de les poursuivre et refusent obstinément de se nourrir de la chair de ceux qu'on leur présente. On attribue cette circonstance à une influence cholérique. Les habitants sont très effrayés de ces symptômes.

— On écrit du département de l'Isère :

« Une compagnie vient de s'organiser à Paris avec des capitaux considérables pour l'exploitation des mines d'or de la Gardette, canton de la Mure. Deux ingénieurs qui sont passés à Grenoble, revenant du Bourg-d'Oisans, ont visité les anciens travaux et ont reconnu la facilité de la reprise de l'exploitation. On espère que ces mines, abandonnées il y a cinquante ans par suite des circonstances politiques, produiront de nouvelles richesses en profitant à l'industrie du département.

Le matin vers les cinq heures et le soir de dix à onze heures, on voit souvent passer devant le théâtre des Variétés, sur le boulevard Montmartre, un individu d'une taille haute et élancée, d'assez bonne mine encore sous ses haillons, portant un sac de toile sous le bras. Cet homme, qui a connu des jours meilleurs, est aujourd'hui chiffonnier philosophe, comme il le dit, il était, il y a vingt-cinq ans, vaudevilliste, quoique jamais il n'ait donné son nom véritable aux nombreux ouvrages qu'il a fait représenter, souvent en collaboration avec les auteurs les plus célèbres du genre bouffon, Dumersan, Brasier, etc.; il remplit son sac de toute sorte d'objets, comme les autres chiffonniers; seulement il dit ne pas vouloir descendre à l'ignominie de la hotte et du crochet. Il adresse souvent des articles anonymes à nos petits journaux littéraires : ils ne sont pas les moins spirituels et les moins lus, quoiqu'il dédaigne d'aller en demander le paiement.

Dans ses loisirs, sa manie est d'écrire des lettres à des auteurs dramatiques débutans, pour les dégoûter de cette carrière, où, dit-il, on ne recueille que du *vent et des crises de nerfs*. Il a, dit-on, droit à des entrées à plusieurs de nos anciens théâtres, mais il se contente de passer devant leur porte et de sourire de pitié en voyant la foule se presser pour y entendre et y applaudir ce qu'il appelle des *fabriques de déception*. On cite de lui le fait suivant : Voyant un groupe d'auteurs réunis devant le café des Variétés, un jour de première représentation, il s'avança vers eux et, prenant une pose dramatique, roulant son sac sous le bras gauche, il leur dit : « Vous êtes des marchands ou des fous : comme industriels, je vous ai en pitié; comme fous, je vous plains. Croyez-moi, abandonnez tout cela et faites comme L..... qui fut votre égal et qui n'est pas votre humble serviteur. » Cela dit, il voulu serrer la main à un de ses anciens collaborateurs et l'entraîner avec lui : on pense bien que celui-ci résista à son invitation.

L....., le chiffonnier philosophe, a pour domicile un hangar entre Ménilmontant et Belleville, il prend ses repas en se promenant dans la campagne pendant le jour, si toutefois on peut appeler repas, une nourriture composée de plusieurs morceaux de pain séchés et de viandes suspectes. On a voulu plusieurs fois lui faire abandonner ce genre de vie pour lequel il n'était pas né, mais il a refusé noblement toutes les offres, en disant qu'il n'avait jamais été plus heureux que depuis le temps où il pouvait admirer la solitude au milieu de la grande capitale. Il pousse ses accès de confraternité avec des chiffonniers véritables jusqu'à en prendre un sous le bras sans dire mot, et à le faire entrer chez Paul Niquet, à la Halle, pour lui faire déguster ce qu'il appelle le petit verre de l'amitié populaire.

On attribue ce dérangement dans les facultés intellectuelles de cet homme, né pour une meilleure destinée, à une infidélité éclatante que lui fit il y a 24 ans, une de nos actrices alors les plus belles et les plus égrillardes des théâtres des boulevards. (*J. de Paris.*)

Bulletin de la bourse de Paris du 25. — Les affaires étaient tellement nulles à la bourse d'aujourd'hui, que toutes les valeurs étaient offertes et un peu en baisse. La rente 3 p. c a fait 79 65, mais on a repris légèrement vers 3 heures à 79 70. Les primes étaient demandées.

On commençait à parler aujourd'hui d'un nouveau chemin de fer qui doit être émis à la bourse le 3 du mois prochain. C'est celui d'Epinai au Canal du Centre, qui a été voté pendant la dernière session. Le nombre des souscriptions est déjà considérable et s'élève à plusieurs millions.

La rente active a flotté entre les cours de 20 1/2 et 20 3/8. On n'avait encore reçu aucune nouvelle d'Espagne par courrier ordinaire et les dépêches télégraphiques ne paraissaient pas du tout rassurer les détenteurs de cette valeur.

AFFAIRES D'ESPAGNE

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, 23 septembre, 4 heures du soir.

Madrid, 18 septembre, 11 h. du soir.

L'ambassadeur de France à M. le ministre des affaires étrangères.

Par suite de l'entrée d'Espartero à Madrid, les carlistes se sont retirés sur Mondejar et Guadalajara, suivis par l'armée christine, qui se trouve entre Alcala et cette dernière ville.

On croit que le prétendant veut se diriger sur Siguenza pour rallier à lui la colonne de Zariateguy.

Madrid jouit de la plus grande tranquillité. Le général Oraa y est attendu incessamment.

(Le mouvement rétrograde des carlistes du côté de Guadalajara explique le retard prolongé des courriers de Madrid.

(*Correspondance particulière.*)

Une lettre de Sarragosse du 15 septembre annonce que le bruit a couru dans cette ville que les carlistes avaient été attaqués par le général Espartero et rejetés sur la Manche. Une lettre de Bayonne annonce que les Anglais qui ont été faits prisonniers dans l'église d'Andoain ont été fusillés par les carlistes. Les officiers de la légion anglaise ont envoyé chercher à la Corogne, les prisonniers espagnols qu'ils ont fait devant Irun et Hernani pour les fusiller en représailles. On croit que Fontarabie et Irun vont être évacués par les espagnols. A Sarragosse on jouit d'une tranquillité inexplicable au milieu de la guerre civile qui désole les environs. On a célébré la fête de la vierge del Pilar avec un grand éclat. Le général Oraa est près de Requena avec dix mille hommes. Il agit de concert avec le général Espartero.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 26 SEPTEMBRE.

FÊTES DE SEPTEMBRE.

4e journée. — Mardi 26 septembre.

Mardi, à midi précise, le roi, accompagné d'un nombreux état-major a passé en revue la garde civique de Bruxelles. Les quatre légions de la garde civique ainsi que la compagnie de chasseurs volontaires de Chasteler, la compagnie d'artillerie et l'escadron de cavalerie de la garde civique, après s'être formées en colonne, ont défilé deux fois devant le roi, une première fois au pas accéléré, une seconde fois au pas de route, l'arme sur l'épaule droite. Un beau soleil rehaussait le luxe et l'éclat des armes de notre milice citoyenne. Chacun s'était empressé de se rendre à son poste. Officiers et soldats tout le monde paraissait satisfait de cette réunion. La place du Palais, le Parc et la rue Royale était encombrés de spectateurs. La foule s'est ensuite reportée sur le Parc, où le corps de musique du régiment des guides a exécuté plusieurs morceaux d'harmonie, pour de là se rendre hors la porte de Namur où l'ascension aérostatique a lieu.

Après une heure passée en préparatifs pour gonfler le ballon, M. Margat, placé dans sa nacelle aérienne, donna le signal du départ. Les lieus qui le retenaient à terre ayant été rompus, l'aréostat s'éleva majestueusement au dessus de la multitude, saluant de ses acclamations l'ascension de l'intré-

---

FEUILLETON.

PROMENADE A LA CAMPAGNE.

Samedi, 5 heures du soir; quelqu'un entre dans mon magasin, c'est Thérèse. — M. et Mde. Godefroid vous invitent à venir passer la journée de demain à la campagne, me dit-elle; on compte sur vous ainsi que sur M. Charles; puis je les assurer que vous n'y manquerez pas. — Je prends un air cérémonieux et me dispose à lui répondre convenablement, lorsqu'elle me rit au nez, pirouette sur les talons, et disparait en me faisant la grimace. C'est égal, je n'en suis pas moins invité; là dessus je me rends chez mon ami pour lui faire part de cette agréable nouvelle, et nous voilà tous deux bavardant sur le plaisir que nous promet le lendemain. — Vous vous étonnez, peut être, qu'une simple invitation qui pourrait à la rigueur paraître irrégulière aux yeux de quelques gens prétentieux nous cause tant de plaisir; mais si vous avez le courage de lire ces quelques lignes, vous apprécierez comme nous les personnes et les lieux, et vous comprendrez alors, pourquoi je dis bon soir à mon ami Charles, en le priant de se coucher tout de suite, afin qu'il soit prêt le lendemain de meilleure heure. —

Ce qui fut dit, fut fait. Il n'était pas sept heures du matin, que déjà nous nous trouvions au pied des gorges de Viveguis, que l'on appelle vulgairement *Thier à Liége*, et nous avions mis tant de précipitation dans notre marche, que nous aurions pu dire avec le caporal Golzau, *nous sommes tout en une eau*. Mon compagnon en fit la remarque, et nous ralentîmes un peu le pas. Nous eûmes alors le temps d'examiner en détail les rians paysages qui se succèdent à chaque pas. Arrivé au quart de la montagne si vous regardez vers la ville, vous apercevrez sur la droite un long rideau de vignes, surmonté de distance en distance par deux à trois arbres qui paraissent y avoir été oubliés à dessein, de l'autre côté, une masse de rochers forme un admirable contraste par leur teinte grise et sauvage, avec les belles couleurs des champs que vous apercevez dans le fond, sous la figure d'un damier dont les carrés seraient inégaux. Nous exprimâmes d'un commun accord, la satisfaction que nous éprouvions à la vue de ce magnifique tableau, et nous nous dirigeâmes vers Vottem, lieu de notre destination, afin d'arriver pour la messe où nous nous proposions de chanter à l'occasion de la fête; mais ce n'était pas chose facile, ces bons paysans préféraient un *cum spiritu tuo* hurlé par eux à tous les *salutaris* du monde, fussent-ils même de Gossec : ce point nous fut prouvé d'une manière irrécusable; à peine eûmes nous commencé, qu'ils cherchèrent à nous accompagner dans tous les tons. C'était si harmonieux que mon ami se précipita hors de l'église en se bouchant les oreilles, je suivis son exemple, et nous ne nous crûmes à l'abri de cette discordance qu'en arrivant chez M. Godefroid, qui nous attendait avec impatience, et qui rit beaucoup de notre mésaventure. —

Pendant que les demoiselles de la maison s'occupaient à préparer un autel, nous allâmes nous promener dans le village; une multitude de personnes encombraient les avenues de l'église, et attendaient avec impatience la sortie de la procession. — On criait d'un côté, *quatre pots de bierre pour St Roch..! trois gouttes pour la Vierge..!* par ici, par ici, s'écriaient quelques individus en se disputant des liqueurs. Ces gens sont autorisés à demander au nom de la confrérie qui en supporte les frais, tout ce dont ils peuvent avoir besoin pendant la matinée. Les musiciens préludaient, les portes-drapeaux balançaient leurs enseignes, toutes les jeunes filles ornaient de rubans roses et de rubans verts, les flambeaux des jeunes gens qui devaient faire partie du cortège; les cloches retentissaient dans les airs, les coups de fusil et les pétards se succédaient avec une rapidité étonnante. Tout-à-coup on mit le feu à deux grandes pyramides de paille; c'était le signal du départ, tout le monde se rangea non sans peine, et la colonne se mit en mouvement, la croix en tête, les petits garçons et les petites filles suivaient immédiatement, puis, arrivaient les jeunes gens, au milieu desquels se faisait entendre une musique bruyamment composée, la procession se terminait comme d'habitude par les autorités de l'endroit. — Je m'arrêterais bien ici à faire le portrait de quelques personnes que l'on distinguait dans cette foule, soit par leur air ridicule ou leur bon ton, mais je préfère vous raconter les propos qu'un bon vieux couple assis sur le seuil d'une porte, faisaient en voyant passer un jeune homme de fort bonne mine qui figurait dans les porte enseignes.

Vois donc, mère, leur disait une jeune et proprette fille, comme Georges est bien, que de noblesse et de douceur dans les traits; mon père, il vous salue. En effet, un jeune homme baissait la pointe de son drapeau en passant devant ce groupe. Le vieillard ainsi que sa compagne lui rendirent son salut avec affabilité; Henriette cacha sa rougeur dans le sein de sa mère, et lorsque la procession fut passée et qu'elle releva la tête, elle avait pleuré; la vieille jouait avec les cheveux de sa fille pour cacher sa tristesse et le vieillard essuyait une larme en détournant la tête. Ce jeune homme, comme je l'appris plus tard, venait de leur rappeler qu'un an auparavant, leur fils Pierre portait aussi une enseigne à côté de Georges son meilleur ami. Quand ils eurent pouvoir maîtriser leur émotion, ils se regardèrent; mais ils avaient trop présumé de leurs forces, leurs yeux humides les trahirent mutuellement et ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre en sanglottant; ils s'étaient devinés; notre pauvre fils!... mon frère!... furent les seuls mots qu'ils purent articuler.

Enfin, dit le vieillard après un moment de silence, Dieu a jugé à propos de nous le reprendre, que sa volonté soit faite. ... Mais parlons-en, vois tu femme, cela soulage; je ne pourrai jamais m'en passer, j'ai là, sur la poitrine, un poids qui me suffoque. Te rappelles-tu que l'année dernière après la procession, ils revinrent dîner avec Georges, qu'ils se partagèrent dans l'après-dîner, les prix de tous les jeux;

pide voyageur. Sans secousse ni balancement, il parvint à une très grande hauteur, s'éloignant insensiblement dans la direction de Forêt, le vent, ou plutôt la légère brise, qui se faisait à peine sentir étant à l'Est Sud Ouest. De tous les points de la ville, on put suivre des yeux le ballon, grâce à un ciel sans nuages, pendant plus de trois quarts d'heure, M. Margat agitant ainsi les drapeaux tricolores qui ornaient son frêle esquif, ou ôtant son chapeau aux groupes de populations placées sur sa route, et qu'il regardait avec autant de facilité qu'un habitué de la galerie du spectacle lorsqu'il baisse la tête pour voir les tapageurs du parterre. La descente de l'aréonaute, nous dit on, s'est opérée dans les environs de la plaine de Waterloo.

— Nous apprenons que depuis six mois M. Nothomb est à ses bureaux depuis le lever du jour jusqu'au milieu de la nuit. Les seules récréations qu'il se permet sont encore relatives aux inaugurations du chemin de fer. Jamais un ingénieur n'attend cinq minutes pour avoir une audience. C'est ainsi seulement que s'explique la merveilleuse accélération des travaux du chemin de fer. (*Belge.*)

— Plusieurs personnes riches font adopter à leurs équipages le système à 6 roues de M. Dietz.

— On écrit de Paris, 24 septembre :

« Il y a environ un mois, le ministre des affaires étrangères, M. le comte Molé, avait envoyé à la Société royale et centrale d'Agriculture une boîte de graines de la renouée tinctorale (*poligonum tinctorium*) dont les Chinois tirent un très bel indigo. Je puis vous assurer aujourd'hui que cette plante est très rustique, car elle a levé dans mon jardin, où je l'ai semée en pleine terre, comme les betteraves et les navets, j'en ai une centaine de pieds que je me propose, par précaution, de mettre à l'abri des grandes gelées. Ainsi, il n'y a pas de doute qu'en semant les graines au printemps, on aura des feuilles et de l'indigo avant la fin de l'été. »

Bruxelles, 26 septembre (trois heures.)—La bourse a été d'une nullité absolue, la plupart des spéculateurs et agens ayant revêtus leur uniforme guerrier pour passer la revue de S. M. Cette revue a été nombreuse en hommes sous les armes et fort belle. Le roi a paru extrêmement satisfait de voir tous ces braves citoyens à leur poste, les manœuvres ont bien laissé un peu à désirer, mais le manque de pratique était remplacé par un zèle digne d'éloges; de sorte qu'après le défilé chaque chef a pu dire à sa légion : « Soldats, je suis content de vous, » tous vous vous êtes comportés selon vos moyens et vous serez récom- » pensés selon vos œuvres. » Revenant à la bourse il y avait par-ci par-là des pantalons à lisérés rouges, des cols militaires, quelques épaulettes, des épées; on conçoit qu'au milieu de cet attirail plus ou moins belliqueux, il n'ait pas été question d'affaires.

On a coté pour la forme : Société Générale titres en nom fl. 790 P, certificats au porteur émission de Paris 1670; Société de Mutualité 1132 50 (113 1/4) P; Banque de Belgique 1413 75 (141 3/8) A; Actions réunies 1026 25 (102 5/8) A.

L'actif espagnol coté 17 3/4 était demandé après la bourse à 17 7/8.

Le marché aux huiles était dans le même désarroi que la bourse.

Anvers, (deux heures 3/4.) — *Par voie télégraphique.* — Ardoin 17 7/8 sans affaires.

LIEGE, LE 27 SEPTEMBRE.

La politique pure s'en va et tourne à l'industrie. C'est une métamorphose que nous avons souvent prédite. Les garanties constitutionnelles ne sont que des moyens, avons nous dit; ce sont les améliorations matérielles de tous les genres, dans le sens le plus large de l'expression, qui sont le but; ce sont elles qui, en répandant l'aisance dans les classes les plus nombreuses et les plus pauvres, y propageront les lumières et la moralité. Les discussions sur les théories du gouvernement représentatif ont fait leur temps. Elles ont eu leur utilité, sans aucune doute; mais enfin on peut faire mieux aujourd'hui. C'est là ce que commencent à sentir à merveille les hommes politiques de la France. Aussi nous avons déjà vu plusieurs des principaux ministres de Louis-Philippe visiter les pays d'industrie. Maintenant c'est le tour de l'opposition; deux de ses principaux chefs ont suivi les traces des hommes du gouvernement; ils ont comme eux visité les ateliers, les manufactures, les routes en fer; ils se sont enquis avec soin de toutes les choses qu'il est important de connaître pour le commerce et l'industrie. On entrevoit clairement que l'opposition, si elle veut conserver quelqu'influence, doit entrer dans la voie qu'ont indiquée les véritables besoins de notre époque, et, comme nous venons de le dire, l'opposition se prépare à parcourir une carrière nouvelle.

Nous ferons remarquer, à cette occasion, que ce n'est plus l'Angleterre seulement qui est explorée par les hommes jaloux de favoriser, dans leur pays, les progrès de l'industrie; c'est aussi la Belgique, et principalement notre active cité, qui en est devenue le Birmingham.

Le *Handelsblad* d'Amsterdam constate aujourd'hui, d'après les rapports administratifs des députations provinciales de la Hollande, que la situation du pays est telle que l'a souvent présentée ce journal, et que le *statu quo* exerce la plus fâcheuse influence sur toutes les branches qui font d'ordinaire la prospérité publique. Le *Handelsblad* cite en effet divers passages des rapports dont il s'agit, et qui dénotent assez que les plaintes qu'a fait souvent entendre la feuille d'Amsterdam, sont celles du pays tout entier. Pour qui connaît le caractère hollandais et la réserve ou plutôt la timidité des états députés, placés à peu près sous la dépendance absolue des gouverneurs, le langage que ces corps ne craignent pas de tenir aujourd'hui est un fait important et significatif.

Un journal de cette ville vient de nous entretenir d'une brochure publiée en Hollande sur la situation d'une secte religieuse qui est en ce moment l'objet des persécutions les plus odieuses de la part du gouvernement du roi Guillaume. Le *Journal de La Haye* a cherché à réfuter les assertions de la brochure dont il s'agit, et dans la chaleur de la discussion il fait un aveu vraiment précieux dont voici le sens, si ce ne sont même les expressions : « Le gouvernement hollandais » a toujours cherché à faire prospérer le *protestantisme*, » même aux dépens des autres sectes religieuses. »

C'est un aveu qu'on fait en Hollande, et en Belgique on protestait au contraire de sa tolérance!! Les catholiques ne manqueront point du reste de l'enregistrer dans leur mémoire.

Ce n'est point la première fois qu'il est question de la querelle religieuse dont nous parlons. On l'a déjà signalée comme devant ajouter aux embarras du cabinet de La Haye, et il paraît, d'après les derniers détails parvenus sur cette affaire, que les prévisions qu'on a faites commencent à se réaliser.

Des personnes bien informées nous assurent que l'inauguration du chemin de fer jusqu'à Ans ou jusqu'à Liége ne se fera qu'au printemps prochain, quoique plusieurs sections puissent être achevées avant cette époque.

Il ne servirait de rien en effet de pouvoir circuler de Tirlemont à Waremme, ou d'Ans à Waremme, si aucune voie de communication ne reliait ces localités entre elles. Or il n'existe de chaussée pavée ni de Liége à Waremme, ni de Waremme à Tirlemont.

On connaît l'importance des commissaires de district dans notre système administratif. Cependant, nous ne craignons pas de le dire, le plus grand nombre de ces fonctionnaires ne sont pas à la hauteur de leurs attributions. On devrait donc chercher à remédier, autant que possible, à cet état de choses, en appelant aux places qui peuvent devenir vacantes, dans le corps des commissaires de district, des hommes capables et connaissant bien la marche des affaires administratives. Ce n'est point cela qu'on fait cependant, il semble qu'on veuille paralyser le service dont sont chargés les employés supérieurs dont il s'agit. A l'appui de cette opinion, on pourrait citer une nomination récente; mais l'on parle encore d'appeler aux fonctions de commissaire de district, vacantes à Bruxelles, un candidat qui ne se recommande que par ce qu'on appelle une *haute naissance*. Si une telle nomination a lieu en effet, nous commencerons par croire avec quelques-uns de nos confrères, qu'au lieu d'avoir un gouvernement représentatif, c'est-à-dire un gouvernement de capacité, nous avons une aristocratie nobiliaire, qui essaie d'accaparer l'administration. Toutefois, nous nous refusons à croire, jusqu'à preuve du contraire, que le ministre de l'intérieur puisse favoriser de telles prétentions. Il y a d'anciens et d'habiles commissaires de district à qui la place vacante revient certes à plus juste titre.

Le *Courrier de la Meuse*, dans un de ses derniers numéros, insiste vivement sur la nécessité des examens préalables d'admission près des universités de l'État. Nous sommes les premiers qui ayons appelé l'attention sur cette mesure.

L'Observateur de Bruxelles, dans son n° de ce matin, n'approuve un semblable projet que pour autant qu'on veuille le borner aux universités de l'État. Nous ne voyons pas quels motifs pourraient nécessiter cette restriction, car il est bien entendu que le gouvernement ne l'ordonnerait que dans les universités qui sont sous sa dépendance, et chaque corps universitaire, de plus, serait juge de l'admission.

Dans sa séance d'aujourd'hui mercredi 27, notre conseil communal s'occupera de l'examen des devis estimatifs de la dépense à faire pour la construction d'une galerie mobile destinée à faciliter l'entrée au spectacle, ainsi que pour l'établissement d'une rampe de sûreté à l'amphithéâtre.

Avant-hier est décédé M. le professeur Fohman, l'un des membres les plus distingués de notre université. Il était depuis plusieurs années atteint d'une maladie de la moelle épinière. M. Fohman n'était âgé que de 44 ans. C'est une perte irréparable, ce savant professeur était une autorité dans les matières qu'il enseignait. Depuis 1826, il avait été appelé à la chaire d'anatomie, qu'il a occupée de la manière la plus distinguée. Les grands travaux auxquels il se livrait avait considérablement empiré son état; il est auteur de plusieurs publications remarquables; M. Fohman laisse une veuve et deux enfans.

— Hier à la séance générale de la Société royale d'Horticulture, la lecture de la lettre que S. M. a fait écrire à cette institution, a été suivie des plus vifs applaudissemens.

L'exposition prochaine paraît devoir être des plus curieuses. M. Galoppin, jardinier fleuriste, de Grivegnée, a saisi l'occasion de cette réunion pour présenter aux membres quelques exemplaires de ses plus beaux dahlias. Plusieurs d'entre ces fleurs avaient de 6 à 8 pouces de diamètre, et l'on ne saurait se faire une idée de la vivacité de leurs couleurs. La collection de cet horticulteur, qu'on peut justement signaler à ses concitoyens, se compose aujourd'hui de 573 variétés du seul genre dahlia. Nous doutons fort qu'aucun particulier en possède autant en Belgique. Leur culture est magnifique. Nous engageons vivement les amateurs à se rendre le plus tôt possible, avant les premières gelées, à l'établissement de M. Galoppin pour jouir d'un aussi brillant spectacle.

— On écrit de Gand, 25 septembre :

LL. MM. arriveront jeudi, à 3 heures de relevée, par la route d'Alost. Le soir elles assisteront au concert, donné à l'université. Le lendemain, le roi donnera à dîner aux autorités civiles et militaires, et il se rendra ensuite avec la reine, au bal qui aura lieu à l'hôtel-de-ville. LL. MM. ne nous quitteront que samedi ou dimanche. On croit qu'elles retourneront à Bruxelles par le chemin de fer.

— On écrit d'Anvers, 25 septembre :

Le bateau à vapeur *Princesse Victoria* est arrivé à midi. Il a à bord 20 chevaux, parmi lesquels se trouvent plusieurs étalons pour le compte du gouvernement et qui doivent se rendre au haras de Tervueren. Les connaisseurs font les plus grands éloges des choix qui ont été faits.

— Le 17 courant, Jean-Joseph Meunier, sergent au 3e bataillon du 2e régiment d'infanterie de la compagnie des voltigeurs, en garnison a Arlon, s'est suicidé à la suite de fréquentes libations qu'il accomplit sur sa route en passant à Bastogne et dans plusieurs autres endroits environnants. Au sortir de chez les sieurs Picard et Retz, étant allé chez la veuve Raison il lui tint ces propos : « Ah! je suis un malheureux! j'ai abusé d'une jeune fille de mon pays, et quoiqu'elle ait eut un enfant, mes parents n'ont pas permis que je l'épouse. La pauvre fille en est morte. Je suis un malheureux! je suis un malheureux! je dois mourir! je me tuerai! » Comme il avait bu beaucoup plus d'eau-de-vie que sa tête pouvait supporter, on ne tint aucun compte de ces discours. Mais à cinq heures du soir il quitta la veuve Raison, et on le trouva le surlendemain, sur le bord de la grande route du village de Saintes, pendu à un chêne où il avait achevé sa fatale résolution à l'aide d'une ficelle pliée en quatre, et le corps à une distance du sol de sept pieds!

— Une société anonyme vient de se former sous la dénomination de *Société Métallurgique* de Stolberg. Elle a son siége à Stolberg, près d'Aix la Chapelle, et a pour but : 1° L'exploitation de la calamine, la fabrication et le laminage du zinc; 2° l'exploitation de l'argile réfractaire, de minérais de fer et de plomb, la fonte de ces derniers et le laminage du fer, du plomb, du cuivre et du laiton; 3° elle peut rechercher et acquérir des concessions de minérais et de houille, enfin, 4° transformer tous les métaux susdits sous toutes les formes réclamées par le commerce,

Le fonds social est fixé à un million de thalers de Prusse; divisé en quatre mille actions de deux cent cinquante thalers chacune. Ce capital peut, par une décision de l'assem-

---

qu'ils se faisaient un bonheur de nous rapporter Et sa sœur, qu'il n'appelait que bonne Henriette et qu'il fit nommer reine de la fête!

— Hélas reprit la vieille en soupirant, s'il eut vécu, il lui eut servi de protecteur, tandis qu'à présent si nous venions à mourir...

— Ma mère! ma mère!... s'écria sa fille avec attendrissement, vous vivrez, vous vivrez toujours, si Dieu l'exige autrement, qu'il me reprenne avec vous.

— Allons, allons, femme, pourquoi donc ramener de semblables pensées? cela fait peine à notre Henriette; et puis, il faut espérer que tous les malheurs ne nous arriveront pas à la fois; embrasse moi, ma fille, nous ne te quitterons pas sans t'avoir laissé quelqu'un qui puisse nous remplacer auprès de toi.

— Que voulez vous dire, mon père?

— Tu sauras cela plus tard, mon enfant, j'ai mon projet, et je pense qu'il te sourira. Seulement je suis fâché d'avoir promis à M. Godefroy d'aller passer la journée chez lui, nous aurions invité Georges à dîner avec nous; je l'aime beaucoup ce garcon, il est actif, intelligent, laborieux et nous nous serions amusés en famille.

— La vieille approuva le dire de son époux par un signe de tête, et la fille à qui cet éloge faisait plus de plaisir qu'à personne, reprit aussitôt.

—Georges est aussi invité chez M. Godefroid....

— Ah! qui te l'a dit, petite?.. Elle ne s'attendait probablement pas à cette question toute naturelle, car elle parut toute confuse, et ce ne fut qu'après un moment d'hésitation qu'elle répondit, c'est lui.... mon père.

— Où l'a tu vu mon enfant?

— En sortant de l'église mon père.

— Eh bien, tant mieux, reprit le vieillard, je serai content d'y trouver des connaissances, cela distrait, et l'on est plus à l'aise, n'est ce pas maman?

— Oui, Henri...

— Allons donc, vieille, un peu plus de résignation, tu finiras par me rendre aussi triste que toi Henriette, passe moi ma canne et mon chapeau, donne le bras à ta mère et partons, voici près de midi et j'ai promis à la famille Godefroid d'être chez eux pourtt 1/2, tu vois que nous sommes en retard.

Henriette ne se le fit pas répéter; elle ajusta le mantelet à sa mère, prit le chapeau de paille qui lui allait si bien, puis ayant fermé la porte, du logis, ils se dirigèrent vers le lieu de leur invitation.

Laissons les marcher, ils n'arriveront pas avant que je ne vous aie dit quelques mots des personnes qu'ils vont rencontrer.

M. et Mme Godefroid, propriétaires d'une jolie maison de campagne, ne reçoivent chez eux que des gens auxquels ils portent de l'affection; il est difficile de ne pas la leur rendre tant elle vous est accordée d'une manière franche et ouverte. A la campagne leur mot d'ordre est liberté, c'est-à-dire, que vous pourrez vous permettre de quitter la société, vous promener où bon vous semble, et vous représenter aux heures des repas sans qu'on vous boude; il est loisible à chacun d'employer le temps selon son humeur; je ne finirai pas si je devais mentionner tout ce qui rend leur accueil si prévenant

Leur jolie propriété située dans un vallon entouré de sites pittoresques est disposée de manière à réunir l'utile à l'agréable, vous y voyez rassemblés, le verger, le potager et le parterre; rien n'y est placé pour attirer l'attention des passans, tout y est simple, modeste et de bon goût et tout y a un objet d'utilité. Une allée d'arbres fruitiers sert d'entrée principale et conduit directement à la maison; a sa droite se trouve le jardin, à sa gauche le bosquet, dans lequel vous n'entrez qu'après avoir traversé un pont d'une construction tout à fait rustique On entend auprès le bruit d'un petit moulin qui reçoit son mouvement du ruisseau qui se précipite sous le pont, et va se perdre à l'entrée de la grande allée. A mesure que vous avancez le bosquet devient plus touffu et vous croyez vous trouver au fond d'un bois dans lequel vous pourriez braver impunément les rayons du soleil : suivez le même chemin vous arrivez à l'hermitage ou chaumière, comme on l'appelle, qui ne ressemble pas mal à une chapelle par son architecture; à l'aide d'une petite niche et d'une madone que l'on placerait au-dessus de la porte elle en aurait tout à fait l'apparence.

En sortant de la chaumière, vous traversez un second pont de même construction que le premier; il vous conduit dans une belle et spacieuse prairie, coupée vers le milieu par un petit ruisseau nommé le *Rida* qui la traverse en serpentant et arrose de son eau pure, les paquerettes, les primevères, fergismeinnicht et les belles graminées qui forment le tapis bariolé de la prairie; vous le voyez ensuite tomber en cascade dans un vaste étang où viennent se mirer les jolis arbustes et les massifs de lilas dont on a eu soin d'orner ses bords. Et le belvedère témoin de causeries si douces.... et la balançoire, et la pêche, et.... que sais je, il y a tant de moyens de distraction que toujours on s'en retourne en laissant du plaisir derrière soi

Tout en causant nous avions suivi la famille Henri de quelque distance, et nous arrivâmes presqu'en même temps qu'elle pour aider les demoiselles à rentrer les objets qui avaient servi à la confection de l'autel; l'empressement que nous y mettions tous produisit un *désordre aimable* qui amena l'intimité entre les convives. — En attendant le dîner, et pour se mettre à l'abri de la chaleur qu'il faisait, les dames allèrent se promener dans le bosquet; d'un autre côté les jeunes gens se réunirent et y arrivèrent avant elles par des chemins opposés, et au moment où on s'y attendait le moin, nous entonnâmes quelques morceaux d'ensemble qui produisirent *à leur avis* un effet charmant. La cloche du dîner vint interrompre les complimenteurs et les complimentés

blée générale, être élevé à un million et demi de thalers, divisé en six mille actions. Toute majoration ultérieure est soumise à l'approbation du gouvernement.

Les actions ne seront émises qu'à mesure des besoins, ce qui est laissé à la détermination du conseil général.

MM. F. Pirlot, Cockerill, Preston et Lambinon, pour prix des apports qu'ils font à la société, recevront ensemble mille actions.

ECOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE LIÉGE.

Semestre d'hiver, commençant le 2 octobre 1837.

Professeurs. MM. Desaive, docteur en médecine : cours de pathologie générale et matière médicale.
Philips, docteur en chirurgie : cours d'anatomie descriptive.
Petry, médecin vétérinaire, cours d'hygiène, extérieur des animaux domestiq.
Everts, médecin vétérinaire : cours de pathologie et thérapeutique spéciales et clinique.
Decamps, docteur en pharmacie : cours de chimie et minéralogie appliquée.
Leclercq, docteur en sciences : cours de mathématiques et physique.
Beaufays, démonstrateur : cours de botanique et physiologie végétale.
Stephens, directeur d'établissemens agricoles : cours d'agronomie et économie forestière.
Boset, docteur en médecine : cours de zoologie et exposition spéciale des animaux domestiques.

Les leçons sont données en français et en flamand. (De Lessen worden in het fransch en in het flaemsch gegeven.)

Nul ne pourra assister aux leçons que sur l'exhibition d'une carte, qui lui sera délivrée par M. *Decamps*, trésorier de l'école.

Liége, le 14 septembre 1837.

Le directeur de l'école, *Max. Desaive.*

Erratum. — Dans l'article *Liége* de notre n° d'avant-hier, page 3, colonne 2, ligne 33, au lieu de *la plume du tiers-parti*, lisez la *plaine* du tiers-parti.

JARDIN BOTANIQUE.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Liége, le 27 septembre 1837.

Sous le rapport de la bonté du sol, de sa belle exposition, l'administration de l'université avait été favorable au terrain du Laveu, choisi par le conseil pour y établir le Jardin Botanique; mais elle présentait deux objections : la première que les abords en étaient difficiles, la seconde qu'il y manquait un puits, avantage que l'on rencontrait sur les terrains de MM. Wiliquet et Froidbise.

L'objection de l'avenue a été levée par les propriétaires de ce terrain, ils ont souscrit une somme de dix mille francs, à la condition qu'elle servirait à la confection d'une rue, formant le complément des travaux que la ville va faire exécuter dans cette localité et qui coûteront 130,000, et aboutirait directement au Grand Jonkeu et aux rues Mouton et des Augustins.

La jouissance de ces deux dernières rues, dont l'étendue n'est ensemble que de 450 mètres environ, coûte à la ville en pavage et canaux la somme de fr. 70,000; au moyen de la souscription susdite de dix mille francs, la ville acquerra le terrain nécessaire à une rue de 550 mètres sur 10 mètres de largeur, 15 à 16 mille francs suffiront pour son achèvement. Ainsi 100 mètres de rue de plus et une dépense énorme de moins, tels sont les avantages de ce projet, qu'il serait de l'intérêt de la ville de réaliser, alors même que le Jardin Botanique ne serait pas dans cette localité (1)

Quant à la question de l'eau, le collége des bourgmestre et échevins a fait faire des explorations et des travaux de creusement d'un puits qui ont obtenu les heureux résultats que l'on en attendait. M. Rémont, investi de la confiance de l'administration toutes les fois qu'il s'agit de travaux importans (2), et qui dans cette occasion avait été délégué par elle et par l'université, après s'être livré à l'étude non seulement du terrain du jardin, mais de tous ceux qui l'avoisinent a, dans un rapport très détaillé, démontré la possibilité d'obtenir dans des tems de sécheresse au delà de 150 hectolitres ou tonnes d'eau par jour, c'est à dire plus du double de la quantité nécessaire, et trois à quatre cents tonnes dans d'autres tems.

Il nous paraît qu'il n'existe plus de motifs de retarder l'acquisition de cette belle propriété, qui présente encore cela d'avantageux, que la ville aura un jardin botanique de sept bonniers et demi, au prix qu'elle devait donner ailleurs pour quatre bonniers seulement. L'hiver approche, le plan du jardin, celui des constructions à élever, devront être faits et approuvés, les travaux et préparations de terrain pour y faire les transplantations demanderont beaucoup de tems, il y a donc urgence de prendre une résolution définitive.

Agréez, etc.

(1) Un plan de cette rue, l'adhésion des propriétaires des terrains qu'elle devra traverser, et leurs prix, le devis des travaux à exécuter, ont été remis au conseil.

(2) M. Rémont a été délégué pour accompagner MM. les architectes Roulans et Suys, pour l'examen du plan du quartier d'Outre-Meuse.

Il faisait partie de la commission chargée de faire un rapport sur le pont de la Boverie.

Il est chargé de faire le plan d'appropriation du Palais pour y placer notre académie.

C'est lui qui construit le conservatoire et le collége.

De la fortune, de la jeunesse, de vrais amis et *un bon cuisinier*, voilà, dit-on, la clef du paradis terrestre; mais malheureusement on ne peut pas jouir de tous ces biens sans la santé, et pour la rétablir, la médecine est bien conjecturale et souvent bien en défaut; c'est pourquoi, quand on n'est pas gravement malade, *cura te ipsum*, il faut être son propre médecin et se borner à modifier son régime alimentaire; et sous ce rapport, aucun comestible ne peut être comparé au KAÏFFA, nouvelle substance orientale aussi efficace qu'elle est agréable, comme le prouvent les rapports des sociétés qui l'ont analysée et approuvée, ce qui a mérité à M. *Delamory* un brevet d'importation accordé par ordonnance royale. Bien supérieur au chocolat et au café au lait et à tous les analeptiques connus, le KAÏFFA D'ORIENT est d'un goût délicieux et d'un prix peu élevé. Il convient aux convalescens, favorise l'accroissement des enfans, guérit les *gastrites*, le *marasme*, les *coliques*, les *irritations nerveuses* et toutes les *maladies de poitrine*, telles que *rhumes négligés, phtysie, catarrhes et toux rebelles.* Comme *analeptique*, il établit les forces épuisées par l'âge ou les maladies (1).

(1) Dépôts autorisés chez MM. les pharmaciens suivans : à Bruxelles Descordes Gautier; Anvers, Vandevelde, Courtray, Vander-Espt; Gand, Masset-Froment; Liége, Lafontaine; Menin, Minne; Mons, Putsage; Namur, Desmarets; Verviers, Etienne; Huy N. Rasquenet; Peruwelz, Limange; Binche, A. Algrain; Luxembourg, Lechen, ph.; Dour près Mons, J. P. Esltevenart; Renaix, P. L. Roy; Tirlemont, P. G. Geertz; Leuze, Dewitte; Audenarde, Cavenaille fils; Beaumont, Wanty; Louvain Smoult.

Ils délivrent gratis le traité du Kaïffa ou mémoire sur l'art de prolonger la vie et la santé, suivis de réflexions-pratiques sur la médecine usuelle, l'hygiène domestique et les moyens du rajeunissement, par un docteur-médecin de la faculté de Paris.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 23 SEPTEMBRE.

Naissances : 6 garçons, 1 fille.

Décès : 1 fille.

Du 25.—*Naissances* : 10 garçons; 0 fille.

Décès : 3 garçon, 3 filles, 4 hommes, 1 femme.

H. Bousson, âgé de 73 ans, portefaix, rue Bas-Rhieux, veuf de C. Ledent.—C. H. J. Decoux, âgé de 35 ans, potier en terre, quai d'Avroy, époux de M. F. Debatty.—G. J. Poumay, âgé de 34 ans, propriétaire, à Charneux, célibataire.—J. Guris, âgé de 24 ans, journalier, rue Ste. Véronique, célibataire.—M. J. Ledent, âgée de 63 ans, journalière, à St. Gilles.

Du 26. — *Naissances* : 2 garçons, 3 filles.

Décès : 1 garçon, 1 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir : V. Fohmann, âgé de 43 ans, professeur à l'université, époux de L. J. C. Tiedmann. — M. J. Defraisne, âgée de 85 ans, couturière, rue Fragnée, veuve de G. Donnay. — J. Marchand, âgée de 34 ans, sans profession, rue Haut des Tawes, épouse de L. Darimont.

ANNONCES.

Institut d'Education,

PLACE DERRIÈRE SAINT-PAUL, N° 515, A LIÉGE,

DIRECTEUR M. J. FRÉNAY.

La RENTRÉE DES CLASSES aura lieu le LUNDI 2 OCTOBRE, immédiatement après la messe du Saint-Esprit, qui sera célébrée à huit heures, à l'église primaire de St. Jacques. 1759

COLLEGE DE VISÉ.

M. l'abbé NOVENT informe les parens que le COLLÉGE et PENSIONNAT DE VISÉ viennent d'être réorganisés. Les professeurs y sont au nombre de six, tous habitués à l'enseignement. On donnera un soin particulier aux branches de l'industrie et du commerce.

La RENTRÉE des élèves est fixée au 10 du mois d'octobre. 1764

Un BON COMPOSITEUR peut se présenter au bureau de cette feuille.

QUARTIER à LOUER, rue devant la Madelaine, n° 273.

BELLE VENTE
DE
BOIS BLANCS.

MARDI 31 OCTOBRE 1837, A MIDI PRÉCIS,

M. GRANDGAGNAGE, propriétaire à Liége, fera VENDRE A BORSET, commune de Vaux et Borset :

1° 50 à 60 MARCHÉS DE BOIS BLANCS dit CANADAS, dont une forte partie de l'ancienne espèce et d'une grosseur et élévation extraordinaire;

2° Et environ 120 pieds de tuyaux de 10 pouces d'épaisseur, de trois de diamètre d'ouverture, divisés par pièces de 8 à 10 pieds de long pouvant s'adapter les uns aux autres de manière à ne faire qu'un seul tuyau.

A 11 mois de crédit et à la recette de Me MARNEFFE, ancien notaire. 1760

MONT-DE-PIÉTÉ,

QUAI DE LA BATTE, N° 1112:

MERCREDI, JEUDI, VENDREDI, 4, 5 et 6 OCTOBRE 1837, à deux heures précises, VENTE DES GAGES SURANNÉS.

Après 14 mois de dépôt, le gage est vendu publiquement, et l'excédant demeure pendant 20 mois à la disposition des emprunteurs.

L'emprunteur peut faire vendre son gage après trois mois de dépôt.

Les frais de vente sont de 5 p. c.

Ce 27 septembre 1837.

Le directeur, Félix JEHOTTE. 1761

MINISTÈRE DES FINANCES.

ADJUDICATION

De 500 mètres de DRAP VERT FIN, de 1500 mètres de DRAP VERT ordinaire, de 7000 mètres, de DRAP MARENGO, de 1000 mètres de DRAP GRIS et de 300 mètres de DRAP ÉCARLATE, pour la masse d'HABILLEMENT DE LA DOUANE.

L'adjudication des fournitures ci-dessus indiquées aura lieu le SAMEDI 30 septembre 1837 à midi, au ministère des finances à BRUXELLES où l'on peut prendre inspection des échantillons-types, et du cahier des charges, tous les jours, le dimanche excepté, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 4 de relevée.

Les soumissions sur timbre et cachetées seront remises dans la boîte à ce destinée au plus tard le jour susdit à l'heure précitée.

Tout fabricant qui voudra prendre part à l'adjudication devra joindre à sa soumission un certificat tant de l'autorité locale du lieu de son domicile que de celle de la commune où les deux cautionnaires sont domiciliés, ledit certificat constatant que le soumissionnaire et ses cautions offrent toute garantie.

Bruxelles, le 13 septembre 1837.

Le ministre des finances,
E. D'HUART. 1706

GOUTTE, RHUMATISMES.

L'anti-algique dont la découverte est due au Dr Robert-Mauvage, médecin des hôpitaux breveté du gouvernement français, guérit promptement ces cruelles maladies, sans produire jamais la moindre révulsion. Ce remède est d'autant plus précieux qu'il est toujours applicable, quelque soit l'âge, la constitution ou la gravité du mal, qu'il ne contient ni opium, ni mercure, et qu'il est peu coûteux. Prix 15 fr. Les boîtes portent le cachet de l'auteur. Une notice détaillée donne toutes les explications nécessaires pour se traiter soi-même. Dépôts chez MM. Jourdain, ph., à Namur; Opdendriez, ph., à Gand; Vve. Caremelle, rue Sanson, à Mons; Heydt, négt., à Rastadt; Rousselle, ph., à Metz, Constenoble, ph., à Lille, etc. Le docteur, cité Bergère n° 2 bis, à Paris, consulte par correspondance, affranchir. 1746

et l'on se rendit en corps dans la salle à manger, où il était libre à chacun de se placer comme il l'entendait.

Le hasard voulut que j'eusse Mlle Henriette à ma gauche; je m'empressai de pencher contre la table, la chaise qui se trouvait à côté d'elle, en lui disant que je retenais cette place pour M Georges. — Vous le connaissez donc, Monsieur? — Un peu, Mademoiselle; nous avons été compagnons d'étude au collége, c'était alors un garçon studieux, et j'ai appris avec le plus vif plaisir qu'on avait récompensé ses efforts en le nommant instituteur de la commune. C'est une place qui convient au bon cœur, et à la patience que je lui connais.

Mademoiselle Henriette était rouge comme une cérise en entendant les éloges que j'adressais à mon ancien ami, et je l'avoue, moi-même j'éprouvais une douce satisfaction à la voir si heureuse.

Peu d'instans après, Georges arriva; Mlle. Henriette ne manqua pas de lui faire part de ce que j'avais fait pour lui.

— Vous savez pourquoi je vous remercie, me dit-il en me tendant la main, vous ne pouviez rien faire qui me fut plus agréable. Ce simple procédé l'avait touché, et notre vieille amitié se retrempa dans nos jeunes souvenirs du collége, où nous nous étions aidés plus d'une fois l'un l'autre.

— Viendrez vous me voir, me demanda t-il, je vous conterai toutes mes tribulations.

Je le lui promis... Puis il ajouta en regardant Mlle. Henriette. — J'espère cependant les voir terminées aujourd'hui.

— Expliquez-moi cela, je vous prie.

— Plus tard, plus tard, dit-il en souriant de l'embarras de sa jolie voisine, je veux vous surprendre.

Nous ne restâmes pas long temps à table, il n'y eut que les papas qui tinrent bon; les jeunes gens répondirent à l'appel que les violons leur faisaient en courant se mêler aux danseurs qui s'étaient rassemblés sur la pelouse. En un instant notre petite troupe fut d'une gaîté folle, les quadrilles, les valses, les galops se succédèrent sans relâche On s'était pris à répéter les cris des musiciens qui allaient trop lentement au gré de notre impatience *En avant les quatre autres; chaîne anglaise! galop général!*.... Cette dernière figure surtout était enlevée avec une vivacité entraînante; mais les papas et les mamans exigèrent dans notre intérêt, qu'il y eut un instant de repos.

Pendant cette trève, nous préparâmes un feu d'artifice et nous le tirâmes à la vue de tout le village qui, n'étant pas souvent témoin d'un pareil spectacle, nous en témoigna sa vive satisfaction par des *vivat* prolongés... Ensuite il fut question du retour. Je me rapprochai des parens de Mlle. Henriette, avec lesquels j'avais causé fort souvent, et qui pendant tout le temps de la fête avaient paru se distraire et s'amuser de nos espiégleries. Je leur témoignai tout le plaisir que j'éprouvais d'avoir fait leur connaissance et leur promis une visite avant la quinzaine; ils y parurent très sensibles et dirent en me serrant la main. — Nous comptons sur vous. Georges vous dira pourquoi. Je quittai ces bonnes gens et rentrai pour me mêler à l'interminable galop général.

De leur côté, les paysans voulurent nous remercier à leur manière, du divertissement que nous leur avions procuré. Ils se rangèrent en colonne et offrirent de nous reconduire en dansant jusqu'au Thier à Liége. Cette proposition fut acceptée, les violons furent placés en tête, des porteurs de torches de trois pas en trois pas figuraient une brillante illumination. Nous arrivâmes ainsi à l'endroit où nous devions nous séparer Pendant que paysans et paysannes s'écriaient, vive M. et Mme. Godefroid, Georges qui n'avait point quitté Henriette, s'approche de moi d'un air rayonnant, tandis que l'aimable fille qu'il avait au bras, retenait dans ses dents le bout de son petit tablier noir qu'elle déchirait par distraction.

— Ainsi, mon cher Georges, nous allons vous prier le bonsoir.

— Avant de vous le souhaiter à mon tour, M. Ernest, permettez-moi de vous présenter ma femme.

— Ta femme, Georges! ah, voici donc la surprise que tu me ménageais. Eh bien, je me doutais de quelque chose, ce que j'ai entendu ce matin, les conférences que vous avez eues aujourd'hui avec le père et la mère Henri, leur air de contentement ainsi que le sourire de mystère qu'ils avaient en me souhaitant la bonne nuit..

— Oui, mais vous n'avez pas tout deviné, M. Ernest, nous avons osé espérer que vous accepteriez une invitation à la noce, avons nous bien fait?

— Pourquoi pas; avec le plus grand plaisir!

— Il me reste encore une chose à vous demander. Je suis orphelin et n'ai plus de parens dans le village, si j'osais vous prier d'être mon témoin cela ferait tant de plaisir à Henriette.

— Si vous n'étiez d'avance mon ami, Georges, cette seule raison me déciderait; à quand la noce?

— Vraiment, vous acceptez; ah! quel bonheur! il faut que je vous embrasse, M. Ernest.

— Et moi, il faut que j'embrasse ta future; Mlle. Henriette me tendit ses deux belles joues en me disant : — Au moins n'oubliez pas votre promesse. Je la leur réiterai, et après leur avoir serré la main, je leur dis adieu.

Je pris alors miss C... sous le bras et nous nous dirigeâmes vers nos pénates, non sans avoir regardé en descendant *les trois arbres* qui plus d'une fois déjà, avaient été l'objet de notre attention et qui se dessinaient le soir sous la forme de trois grandes pyramides noires. Nous arrivâmes en ville vers dix heures et demie; personne ne se plaignait d'être fatigué, notre imagination était trop remplie de souvenirs agréables pour que nous pussions nous arrêter à autre chose. On se souhaita réciproquement la bonne nuit, et l'on alla se coucher en désirant retrouver en rêve, les réalités qui nous avaient si agréablement occupés dans la journée.

A. P.

VENTE D'IMMEUBLES,
AUX
ENCHERES PUBLIQUES.

Le VENDREDI 29 SEPTEMBRE 1837, à 2 heures de l'après-dînée, il sera procédé chez le sieur MESTRÉ, cabaretier à Flémalle Haute, par le ministère de Me. SERVAIS, notaire à Jemeppe, à la VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DES IMMEUBLES, ci-après désignés, tous situés à FLÉMALLE HAUTE, savoir :

1er. Lot.—Une MAISON, annexes et dépendances et 2 v. g. 10 p. de terre y attenantes situées sur le *Thier de Flémalle Haute*, aboutissant à Gilles Bronckart, au *Wériha* et à une piedsente.

2me. Lot.—Une PIÈCE DE TERRE à labour, contenant 5 v. g., située aussi sur le *Thier de Flémalle Haute*, joignant aux enfans Struman, à Gilles Bronckart, au Wériha et à Gilles Ballin.

3me. Lot.—Et une PIÈCE DE TERRE, située aux *Vignes*, contenant 2 v. g. et demie, tenant de deux côtés, au chemin des Larrons, et d'un autre, aux enfans Struman.

S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions de la vente. 1762

AVIS.

LA VENTE D'UNE PIÈCE DE TERRE de 4 v. gr., sise aux Hautes Longstriches, commune de Flémalle Grande, qui avait été annoncée pour le jeudi 27 septembre, EST DIFFÉRÉE; elle aura lieu DÉFINITIVEMENT LE JEUDI 12 OCTOBRE 1837, à 3 heures de relevée, en la demeure du sieur N. F. LEBURTON, à Flémalle-Haute, par le ministère de Me FRAIKIN, notaire, et devant M. juge de paix du canton de Hollogne-aux-Pierres. 1749

INSPECTION
DES
ARMES DE GUERRE.

En vertu d'une autorisation de M. le ministre de la guerre en date du 14 septembre 1837, n° 219, 3e division, et sous son approbation ultérieure,

LE LIEUTENANT-COLONEL INSPECTEUR DES ARMES

METTRA EN

ADJUDICATION PUBLIQUE

LA FOURNITURE

DE 15,000 BOIS DE FUSIL 1777 SECS,

C'est-à-dire ayant trois ans de coupe dont deux de magasin, et de 5000 non secs ou récemment débités : cette adjudication, divisée en lots de 500, aura lieu par bulletins cachetés au bureau de l'inspection, rue Haute Sauvenière, n° 35, à Liége, le 30 septembre 1837, à 11 heures du matin. On peut prendre connaissance, au même local, des conditions de l'adjudication, tous les jours de 8 à 10 heures du matin.

RÉPARATIONS
EN
MAÇONNERIE, ETC., ETC.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIÉGE,

METTRA

EN ADJUDICATION PUBLIQUE

Au rabais par voie de soumissions,

PUIS DE VIVE VOIX ET A L'EXTINCTION DES FEUX,

A la Salle de ses Séances,

Le MERCREDI 18 OCTOBRE 1837, A 3 HEURES PRÉCISES DE RELEVÉE,

LES TRAVAUX,

EN MAÇONNERIE, MENUISERIE, ETC., ETC.

A EXÉCUTER

POUR REPARATIONS A L'HOSPICE DE LA MATERNITÉ.

Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de ladite commission, où l'on peut prendre inspection du cahier des charges, tous les jours de 9 à 3 heures. Les seules soumissionnaires seront admis à concourir.

NB. On ne commencera les travaux que le 15 mars 1838. 1685

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.

LA DÉPUTATION PERMANENTE
DU
CONSEIL PROVINCIAL
DE LIÉGE,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837, et l'art. 3 de l'arrêté royal du 22 juin suivant, lequel est conçu en ces termes :

« Art. 3. Les demandes en concession ou en extension » publiées antérieurement à la promulgation de la loi du 2 » mai, et auxquelles l'art. 13 de cette loi n'est pas applicable » seront publiées et instruites de nouveau, *mais seulement en* » *ce qui concerne les propriétaires de la surface* de la manière » indiquée au titre IV, section 1re. de la loi du 21 avril » 1810. »

Attendu que les concessionnaires de la mine de houille de la *Hasquette*, à Amay, ont déclaré persister dans la demande en extension de concession de mines de houille formée par eux, le 24 août 1830, et ont annoncé vouloir modifier comme il suit, l'offre faite aux propriétaires fonciers dans leur demande primitive, savoir :

« *Ils offrent aux propriétaires de la surface qui y auraient* » *droit, vingt cinq centimes par hectare et un pour cent du* » *produit net.*

Attendu que cette demande appartient à la catégorie prévue par l'art. 3 de l'arrêté royal précité.

Arrête :

Les publications de ladite demande seront renouvelées, pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1810, *mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface.*

Les articles 2 et 3 de l'ordonnance du 4 décembre 1830, transcrite ci-après seront de nouveau exécutés et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales chargées d'assurer lesdites publications.

En séance à Liége, le 19 septembre 1837.

Présens : MM. baron Vandensteen, gouverneur, président, Delfosse, Seroux, Hubart, Gouvy, Lhoneux, et F. N. J. Warzée, greffier provincial.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,

F. N. J. Warzée

DEMANDE
EN EXTENSION DE CONCESSION DE
MINES DE HOUILLE,
GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

VINGT HECTARES CINQUANTE ARES,

DÉPENDANS DE LA COMMUNE

D'AMPSIN.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liége le 24 août 1830, les concessionnaires de la mine dite la *Hasquette*, à Amay, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de vingt hectares cinquante ares, dépendans de la commune d'Ampsin et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

AU NORD-OUEST.

Partant de l'intersection des chemins du *Château du Sart*, du hameau de Bende et *Halbosart à Ampsin*, par une ligne droite longue de mille cinquante aunes environ, tirée sur la jonction du chemin du Sart, avec celui de la *Paix Dieu*, et prolongée jusqu'au ruisseau de *Bende*.

A L'EST.

Longeant ensuite en descendant le ruisseau de Bende jusqu'en face de la maison *Gilles Longrée*, point de contact avec la concession de la Hasquette.

AU SUD.

De ce point par une ligne droite longue de sept cent soixante cinq aunes, se terminant à l'intersection des chemins du château du Sart, de *Bende et de Halbosart à Ampsin*, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers quinze cents par hectare (bonier métrique.)

LES ÉTATS DÉPUTÉS,
DE LA
PROVINCE DE LIÉGE,
EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810

ET DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 18 SEPTEMBRE 1818 ET D'APRÈS LA DÉPÊCHE MINISTÉRIELE DU 11 JUILLET 1820.

Arrêtent :

1. Les bourgmestres de Liége, Huy, Amay et Ampsin, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en extension de concession ci-dessus analysée ; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication ; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestres prénommés.

En séance à Liége, le 4 décembre 1830.

Présens : MM. Sauvage, gouverneur président, baron de Lamberts, Boussemart, Waltery, de Collard-Trouillet et F. N. J. Warzée, greffier des états qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE. 1704

AVIS.

Il sera procédé LE 10 OCTOBRE PROCHAIN, à midi précis, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à L'ADJUDICATION de la fourniture des draps, serges et flanelle bleue nécessaire au service de l'armée pendant l'année 1838.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, et des échantillons des étoffes sont déposés au bureau militaire de l'administration provinciale où il pourra être pris inspection.

A Liége, le 22 septembre 1837.

BOURSES.

PARIS, LE 25 SEPTEMBRE.

Cinq pour cent, .	108 35	Esp. D. diff. s. int.	» »/»
Trois pour cent, .	79 70	» Dt. pas. s int.	4 1/2
Act. de la B de Fr.	2430 00	Belgiq. Empr. 1832	»» »/»
Napl. Cert. Falc. .	98 40	Banque de Belg. .	»» »»
Esp. Ardoin 1834.	20 1/8		

AMSTERDAM, LE 25 SEPTEMBRE.

Holl. Dette active.	101 »/»	Inscr. au gr. livre.	66 7/8
Dito 2 1/2.	52 9/16	Certifi. à Amst. .	96 3/4
Différée.	29/32	Pologne. L. fl. 300f.	113 3/4
Billet de change.	22 11/16	Lots de fl. 50 f.	109 1/2
Syndic. d'amort. .	93 1/4	Espagne. E. Ard.	18 »/»
» 3 1/2. .	75 3/4	Dito gud	»» »/»
Soc. de comm. P.-B	160 1/4	Dette différ. anc.	7 »/»
» nouvelle.	»» »/»	» nouv.	» »/»
Russie, H. et C°. 5	101 1/2	» passive.	4 7/8
» 1829, 5	101 1/2	Autriche. Métal. 5.	99 5/8

ANVERS, LE 26 SEPTEMBRE.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	P	NAPLES. Cert. Falc.	91 1/2	A
» Det. différ.	45 »/»	P	ETAT-RO. Lev. 1832.	100 »/»	A
Emp de 48 mill. .	101 7/8	P	» à An. 1834.	98 1/4	P
HOLL. Dette active.	»» »/»				
Rente remboursab.	97 1/4	P	CHANGES.		
AUTRICHE. Métallif.	104 3/4	P			
Lots de fl. 100. .	»» »/»		Amst., c. jours. .		
» de fl. 250.	430 »/»	A	Rotterd., Idem .		
» de fl. 500.	692 »/»	A	Paris, Idem .	1/8 av.	
POLOG. Lots fl. 300.	113 5/8	A	» 2 mois.	5/8 o/o P.	
» fl. 500.	131 »/»	P	Lond. pr Estr. c.	40/4 »/»	
BRÉSIL. E. à L. 1831	86 1/4	A	» 2 mois	40/1 1/2	
ESPAG. Emp. 1834.	18 7/8	P	Ham. pr 40 HB. c.	35 1/4	
D. dif. 1834.	» »/»		» 2 mois	35 1/16	
Dit. p. 1834.	» »/»		Bruxelles et Gand	1/4 o/o	
Dette diff. .	7 »/»				

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 26 SEPTEMBRE 1837.

L'active Espagnole a é é faible à notre bourse de ce jour par suite de 5/8 o/o de baisse à Paris. Ardoin ouvert 18 et reste 17 7/8 argent au comptant.

Primes fin octobre 18 1/4 dont 1 p. c. papier.

On a fait très peu d'affaires.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 26 SEPTEMBRE.

L'ever danois Diana, v. de Heiligerziel, ch. de graine de colza. — Le koff hanovrien 3 Gebroeders, v de Grootenziel. — Le smak hanovrien Joanna, v. de Brême. ch. de tabac, potasse et cigarres. — La galiasse mecklembourgeoise Dorothea, v. de Riga, ch. de bois. — Le brick russe Cosak. v. de Riga, ch de bois.

PLACE D'ANVERS, LE 26 SEPTEMBRE.

Café. — Il s'est traité aujourd'hui environ 325 balles St. Domingue à 26 1/2 ; 150 dito Batavia à 26 ; 100 dito dito à 27 c. ; 100 dito dito préangie à 28 c. et quelques petits lots de Brésil à prix divers.

Sucrebrut. — Les transactions c ltées se composent de :

100 caisses Havane blond à f. 18 3/4 pavillon étranger ; 50 caisses Havane blond à f. 18 3/4 pavillon national ; 150 canastres Java blanc, à prix inconnu.

Sucre raffiné. — On a fait environ 10,000 kilg. candi et 5,000 kilog. pains mélis à prix divers pour l'exportation.

Rien de marquant n'a été cité dans les autres articles.

Imprimerie de J.-Ble. NOSSENT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liége.

AVIS IMPORTANT.

LA PREMIÈRE VENTE QUI AURA LIEU SOUS LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT A VIENNE, EST CELLE DES

DEUX PALAIS DE WIEDEN

D'UNE SOMME TOTALE DE

DEUX MILLIONS 182,500 FLORINS V. DE V.

IRRÉVOCABLEMENT LE 21 OCTOBRE PROCHAIN.

Une Action frs. 20.—Sept Actions y compris Une Rouge gagnante à frs. 120.

S'ADRESSER DIRECTEMENT A L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE

LÉOPOLD DEUTZ ET Cie., à Mayence s. l. Rhin.